



# COMMUNE DE NEUILLY-EN-THELLE

## AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le public est informé que conformément à l'arrêté municipal du 13/05/2023, il sera procédé à une **enquête publique** concernant la **révision générale du Plan Local d'Urbanisme** de la commune de NEUILLY-EN-THELLE, comprenant une évaluation environnementale.

L'enquête se déroulera en l'Hôtel de Ville (3 avenue des cinq Martyrs) de NEUILLY-EN-THELLE pendant une durée de 34 jours consécutifs :

**du lundi 5 juin 2023, 13h30 au samedi 8 juillet 2023, 12h00.**

À l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision du PLU de NEUILLY-EN-THELLE, pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, rubrique « Personnes Publiques Associées », des observations et propositions du public et des conclusions figurant au rapport du commissaire-enquêteur, à la condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'économie générale du projet. Le dossier complet sera ensuite soumis à délibération du Conseil Municipal de NEUILLY-EN-THELLE en vue de son approbation.

Par décision du 09/05/2023 (n°E23000046/80) Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, Monsieur Jean-Louis SEVEQUE, docteur en géochimie - expert auprès des juridictions, demeurant à BERNEUIL-EN-BRAY (60390) en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Régis BAY en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toutes les pièces du dossier sont consultables librement :

- sur support « papier » aux jours et heures habituels d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville.
- en version numérique :
- sur le site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4678>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles et tenu à la disposition du public en l'Hôtel de Ville aux jours et heures habituels d'ouverture au public et lors des permanences du commissaire-enquêteur ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4678>
- par courrier électronique à l'adresse : [enquete-publique-4678@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4678@registre-dematerialise.fr)
- par lettre transmise par voie postale à « M. le commissaire-enquêteur, Hôtel de Ville, 3 avenue des cinq martyrs, 60530 NEUILLY-EN-THELLE ».

Le commissaire-enquêteur, recevra en personne les observations du public à l'Hôtel de Ville de NEUILLY-EN-THELLE lors des trois permanences suivantes :

- lundi 5 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- vendredi 23 juin 2023 de 9h00 à 12h00
- samedi 8 juillet 2023 de 9h00 à 12h00

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera transmis sans délai au commissaire-enquêteur, registre qui sera clos et signé par ce dernier. Le commissaire-enquêteur transmettra le dossier d'enquête au Maire de NEUILLY-EN-THELLE avec son rapport et ses conclusions motivées, ceci dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, en l'Hôtel de Ville aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4678>

Affichage de cet avis au minimum quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par lettre « papier » auprès de M. le Maire, Hôtel de Ville, « enquête publique de révision générale du PLU » 3 avenue des cinq martyrs, 60530 NEUILLY-EN-THELLE.

Le Maire  
Bernard ONCLERCQ